



# Parcours Internat

Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP)



Composante  
UFR Sciences  
de Santé



Langue(s)  
d'enseignement  
Français

## Présentation

### Objectifs

L'objectif est l'obtention de la 2<sup>ème</sup> année du diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (arrêté du 8 avril 2013). Le parcours proposé a pour objectif d'apporter à l'étudiant les connaissances scientifiques nécessaires pour exercer ses fonctions dans l'environnement hospitalier, quel que soit le diplôme d'enseignement spécialisé (DES) choisi. Ces connaissances doivent également fixer les bases communes sur lesquelles sont bâtis les enseignements spécifiques de chacun des DES. De plus, que ce soit pour un exercice dans les services de biologie médicale ou dans les Pharmacies à Usage Intérieur (PUI), la formation par la recherche est prioritaire pour ce parcours, de même que l'acquisition des connaissances sur l'environnement réglementaire, sur l'environnement législatif, sur les exigences liées à la certification des établissements de santé et sur le rôle de l'hôpital public.

### Compétences acquises

Les compétences acquises sont celles du Praticien de Santé, spécialiste du Médicament.

Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques est délivré aux étudiants qui ont acquis les connaissances et les compétences définies à l'article 5 de l'arrêté du 8 avril 2013. Cette acquisition est vérifiée par la validation de l'ensemble des unités

d'enseignement permettant d'acquérir les 120 crédits européens correspondants et par la validation du certificat de synthèse pharmaceutique.

## Organisation

### Contrôle des connaissances

**Pour que l'étudiant reçu au Concours National de l'Internat en Pharmacie puisse réaliser le choix définitif de son poste d'interne**, il doit valider chacun des semestres de la 5<sup>ème</sup> année Hospitalo-Universitaire (A.H.U.).

#### Semestre 3 :

L'étudiant doit valider de manière indépendante :

\* L'UE « Stages hospitaliers 1 » :

En cas d'échec, le collège d'enseignement pharmaceutique hospitalier fixe les conditions pour le réparer.

\* Les UE spécifiques du parcours internat :

L'étudiant doit obtenir une note  $\geq 10 / 20$  à l'examen unique des 2 UE spécifiques du parcours Internat « Exercices d'application en Sciences Pharmaceutiques 2 » et « Connaissances Pharmaceutiques générales ».

\* L'UE libre « Dispensation des médicaments et autres produits de santé II » :

L'étudiant doit obtenir une note  $\geq 10 / 20$ .



\* L'UE « Service Sanitaire : partie 1 » :  
L'étudiant doit obtenir une note # 10 /20.

#### **PARTICULARITE du parcours internat :**

\* A l'issue du premier semestre, Les étudiants se présentent généralement au **CONCOURS NATIONAL D'INTERNAT EN PHARMACIE** qui a lieu au mois de **décembre** (entre le 10 et le 19 décembre) à l'**Espace Jean Monnet, 47, rue des Solets, 94553 Rungis**. Ce concours permet l'accès aux D.E.S. (Diplômes d'Etat Spécialisés) de Biologie Médicale, de Pharmacie Hospitalière et d'Innovation Pharmaceutique et Recherche, à partir de la 6<sup>ème</sup> année.

\* **Cas particulier**: si un étudiant échoue à la validation des UE spécifiques du parcours Internat du 1<sup>er</sup> semestre, mais est classé en liste principale suite au Concours National de l'Internat en Pharmacie : possibilité d'équivalence pour les UE spécifiques du parcours internat. Si l'étudiant est classé en liste complémentaire, sa situation sera examinée au cas par cas.

\* Ainsi :

- **seuls les étudiants ayant été reçus au CONCOURS NATIONAL D'INTERNAT EN PHARMACIE, dont les résultats sont connus courant janvier, sont autorisés à poursuivre en deuxième semestre du parcours internat, en ce qui concerne les enseignements Universitaires et la partie Hospitalière.**

- **Tous les étudiants (reçus ou non au concours de l'internat en pharmacie) suivent l'UE « Service Sanitaire 2 » du semestre 4.**

#### **Semestre 4 :**

Les étudiants ayant été reçus au concours de l'internat en Pharmacie peuvent avoir l'opportunité, certaines années, de bénéficier d'un poste FFI (Faisant Fonction d'Interne). Si plusieurs candidats se présentent sur le poste, le choix du candidat s'effectuera en fonction de son classement au concours.

L'étudiant doit valider de manière indépendante :

\* L'UE « Stages Hospitaliers 2 »

Chaque stage doit être validé séparément. En cas d'échec, le collège d'enseignement pharmaceutique hospitalier fixe les conditions pour réparer le stage. L'étudiant ayant bénéficié d'un poste FFI doit valider son stage hospitalier au sein de la même unité hospitalière d'accueil (CHU, CGFL, CHS).

\* Les UE spécifiques du parcours internat :

- La validation de l'UE : « Stage Recherche » sera obtenue après rédaction d'un mémoire de 10 pages maximum et présentation orale des travaux réalisés pendant 7 à 10 minutes maximum devant un jury commun d'au moins 2 membres, enseignants-chercheurs ou chercheurs dont l'un d'entre eux, au moins, est titulaire d'une HDR. L'étudiant ayant bénéficié d'un poste FFI sera évalué selon les mêmes modalités sur les différentes missions de son poste.

- Concernant l'UE "Enseignement préparatoire à la prise de fonction d'interne", l'étudiant ayant bénéficié d'un poste FFI peut avoir, si nécessaire, un sujet d'examen adapté à l'enseignement suivi.

- L'étudiant doit obtenir une note # 10 /20 à l'ensemble des 2 UE « Enseignement préparatoire à la prise de fonction d'interne » et « Stage recherche ». Les règles générales de validation et de compensation prévues pour DFASP1 s'appliquent à ces 2 UE.

\* L'UE librement choisie :

L'étudiant doit obtenir une note # 10 /20 pour valider l'EC « Education Thérapeutique du Patient » (ETP) de l'UE *Officine 2D*.

**L'attestation de formation ETP** ne sera délivrée que si l'étudiant assiste à l'ensemble des ED et qu'il obtient une note # 10 /20.

\* L'UE « Service Sanitaire : partie 2 » :

Un étudiant obtenant une moyenne inférieure à 10, ou obtenant 0 au rapport de stage ou à l'évaluation de l'action, sera ajourné.

**Pour les 2 Semestres :**



En cas de redoublement, chaque UE ou EC validé est considéré comme définitivement acquis. Les stages hospitaliers validés sont également capitalisés.

## Admission

---


### Droits de scolarité

Droit Nationaux niveau Master

## Infos pratiques

---

### Campus

 Campus de Dijon



# Programme

## DFA 1

### Semestre 1 -

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE Enseignements Généraux 1	UE						10
Toxicologie	Matière		20h	4,5h	15h		3,5
Droit - Economie des produits de santé	Matière		20h	6h			2,5
Anglais	Matière			12h			1
Qualité	Matière		23,5h	4,5h	10h		3
UE Enseignements Intégrés 1	UE						13,5
Fondamentaux en cancérologie et traitement du cancer	Matière		30h	4,5h			3
Pathologies digestives et obésité	Matière		15,5h	3h			1,5
Neuro-psychiatrie	Matière		17h	3h			2
Parasitologie	Matière		12h	3h			1,5
Mycologie médicale	Matière		12h	3h			1,5
Antibiotiques - Antiviraux - Antifongiques	Matière		22h	3h			2,5
Immuno-interventions Vaccins	Matière		17h	3h			2
Stage d'application	UE						3
Stage d'application	Stage						3
UE Librement choisies	UE						3
Nouvelles technologies de santé et communication	Matière		9h	21h			3
De la plante au patient	Matière			30h			3
UE Parcours Internat	UE						12
Dossiers Cliniques, biologiques et thérapeutiques	Matière			40h			4
Exercices d'application en sciences pharmaceutiques I	Matière			50h			5
Dispensation des médicaments et autres produits de santé I (partie2)	Matière		10h	20h			3

### Semestre 2 -

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
Santé publique et politique de santé - Etique	Matière						2,5
Educatuion thérapeutique du partient 1	Matière						2
Gestion des risques	Matière						2,5
Variabilités pharmacologiques et pharmacogénétiques de la réponse aux médicaments	Matière						2
Anglais	Matière						1



Parcours internat	Matière	5
Stage optionnel en officine	Stage	3
Biochimie clinique à visée diagnostic	Matière	3
Dossiers cliniques, biologiques et thérapeutiques	Matière	4
Exercices d'application en sciences pharmaceutiques I	Matière	5
Dispensation des médicaments et autres produits de santé I (partie 2)	Matière	3

## DFA 2

### Semestre 3

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
Préparation aux Fonctions Hospitalières	UE		14h				
Stage hospitalier - Parcours internat	Stage						13
Service Sanitaire	UE						2
SESA Partie 1	Matière		21h		16h		2
UE Parcours Internat	UE						12
UE Exercices d'application en sciences pharmaceutiques 2	UE						8
Exercices	Matière			35h			4
Dossiers	Portfolio			45h			4
UE Connaissances Pharmaceutiques générales	UE						4
Exercices	Matière			18h			2
Dossiers	Matière			22h			2
UE Librement Choisie	UE						3
Dispensation des médicaments et autres produits de santé II (prérequis et mise en situation)	Matière		10h	20h			3

### Semestre 4

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
Stage hospitalier Parcours Internat 2	Stage						12
Service sanitaire Partie 2	Matière			9h			3
UE Parcours Internat : Enseignement préparatoire à la prise de fonction d'interne*	UE						6
Qualité en milieu hospitalier	Matière		6h				
Aspects réglementaires de l'exercice hospitalier	Matière		13h				
Cas clinique	Matière			12h			
Recherches	Matière			4h			



Activités spécifiques en milieu hospitalier	Bloc de compétences	25h	
UE Stage Recherche *	Stage		7
Education Thérapeutique du Patient 2	Matière	20h	2